

NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

107 N° 4 1985

La réforme liturgique de Vatican II

André HAQUIN

p. 481 - 497

<https://www.nrt.be/it/articoli/la-reforme-liturgique-de-vatican-ii-844>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La réforme liturgique de Vatican II

BILAN DE VINGT ANNÉES ET TÂCHES ACTUELLES

Lorsqu'un adolescent devient adulte, sa personnalité s'affirme ; il revendique une réelle autonomie. Cependant, on ne peut tout exiger en même temps : comment attendre de lui la sagesse des anciens et lui reprocher son manque d'expérience professionnelle ?

Le Concile Vatican II et la réforme liturgique arrivent à l'âge de la majorité : vingt ans, c'est beaucoup, si l'on se rappelle la masse de travaux, d'initiatives et de réalisations qui ont vu le jour au cours de cette période ; c'est encore peu au regard de l'histoire. Une œuvre immense de réforme s'est réalisée, sans pareille dans l'évolution de la liturgie chrétienne au cours des âges ; mais bien naïf qui croirait venu le temps du repos.

Après un exposé des grands axes de la réforme, j'évoquerai quelques-unes des questions qui se posent aujourd'hui aux pasteurs et aux communautés chrétiennes.

Avant le Concile

Le travail du Concile fut préparé par un renouveau liturgique à la base dont les premières manifestations à l'époque moderne remontent au XIX^e siècle avec dom P. Guéranger, abbé de Solesmes. En Belgique au début de ce siècle, les bénédictins de Louvain donnaient le branle d'un mouvement liturgique de type pastoral, sous l'impulsion de dom L. Beauduin¹. Diverses abbayes apportèrent très vite une contribution originale, principalement Maredsous, Afflighem et Bruges. Progressivement d'autres pays d'Europe s'engageaient sur la même voie : la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre. Les pays de langue allemande jouèrent un rôle de premier plan dans l'entre-deux-guerres : pour

1. Pour le mouvement liturgique contemporain, on se reportera à O. ROUSSEAU, *Histoire du mouvement liturgique*, Paris, Cerf, 1945. Pour l'action liturgique du Mont César, voir A. HAQUIN, *Dom Lambert Beauduin et le renouveau liturgique*, Gembloux, Duculot, 1970 ; S.A. QUITSLUND, *Beauduin, A prophet vindicated*, New York-Toronto, Newman Press, 1973, ainsi que les Actes du Colloque Dom L. Beauduin (1976), *Veilleur avant l'aurore*, Chevetoigne, 1978.

le milieu monastique, il faut citer Maria-Laach avec dom I. Herwegen et dom O. Casel ; dans le monde de la jeunesse et des universitaires, R. Guardini ; dans le domaine paroissial, P. Parsch (Klosterneuburg). Tout de suite après la guerre est fondé l'*Institut liturgique* de Trèves (1947).

Dès 1943 se fondait à Paris le *Centre de Pastorale Liturgique* (C.P.L.), dont l'organe principal, *La Maison-Dieu*, garde aujourd'hui une place de choix ; bien vite une collection allait naître, *Lex orandi*, devenue *Rites et Symboles*. Le terme de « pastorale liturgique » sonnait à l'époque comme une nouveauté ; il invitait à voir dans la liturgie moins une « cérémonie » qu'un élément essentiel de la vie de l'Eglise et de sa mission.

Le « renouveau liturgique », pris en charge par des pasteurs et des moines, était un effort de compréhension et d'animation concrète de la liturgie dans les limites fixées par la législation de l'époque. Parallèlement à ce phénomène, les papes entreprenaient une « réforme liturgique », c'est-à-dire amorçaient un changement institutionnel important. L'initiative de pareil changement revient à la seule autorité ecclésiastique compétente ; il s'ensuit que les décisions prises acquièrent par le fait même force de loi et vont transformer la vie liturgique de toutes les communautés chrétiennes unies à Rome, alors qu'un mouvement liturgique à la base suppose, par définition, des volontaires.

Saint Pie X se met à l'œuvre dans les premières années du siècle : il restaure la communion précoce, invite à la communion fréquente, remet en valeur le dimanche envahi par le sanctoral, aborde la réforme de l'Office. Il faudra attendre Pie XII pour la poursuite de ce travail : outre les deux grandes encycliques, *Mystici corporis* (1943) consacrée à l'Eglise et *Mediator Dei* (1947) traitant de la liturgie, qui opèrent un déplacement du juridique vers le sacramentel, les initiatives du Pape concernent la restauration de la vigile pascale et de la semaine sainte, l'assouplissement du jeûne eucharistique, l'autorisation des messes du soir.

Jusqu'à Vatican II, l'Eglise latine a vécu pour l'essentiel des livres liturgiques du Concile de Trente. Les changements proposés depuis rompent donc avec une tradition, pratiquement immobile, de quatre siècles. Entre les deux conciles, la différence de problématique et de contexte ecclésial est considérable. Le Concile de Trente, provoqué par le grand déchirement de la Réforme protes-

tante, réunit une Eglise en état de choc, tandis que Vatican II a bénéficié d'un climat serein, favorable à l'*aggiornamento* souhaité par le Pape Jean XXIII. Cela explique pourquoi Trente a refusé d'adopter des usages liturgiques excellents par ailleurs, comme les traductions de la Bible en langues vivantes et la communion à la coupe pour les fidèles. Comment, dans une situation de crise, faire preuve d'ouverture sur des points revendiqués par les réformateurs sans donner l'impression d'avaliser les conceptions théologiques nouvelles, notamment sur les ministères et le sacerdoce ? Vatican II, quatre siècles plus tard, adoptera ces usages sans grandes difficultés.

La Constitution liturgique « Sacrosanctum Concilium »

Le texte conciliaire consacré à la liturgie tient de la confession de foi et de la loi-cadre pour la réforme qu'il veut susciter². Parlant des sacrements, haut lieu du salut de Dieu, les Pères expriment la foi de l'Eglise dans le langage biblique et patristique.

Le premier chapitre, le plus long, est aussi le plus important. Loin d'énoncer des généralités, il donne du culte chrétien une vision théologique et mystique. Dans l'action liturgique de l'Eglise, le Christ réalise son œuvre de salut (n. 6 et 7) ; il se rend présent à son Eglise non seulement sous les espèces eucharistiques, mais dans la Parole proclamée, dans le ministre et dans l'assemblée des croyants (n. 7) ; la liturgie est à la fois rencontre du Christ et attente active de sa seconde venue (n. 8). Ces acquis apparaissent bien neufs aux chrétiens et au clergé : aujourd'hui même les a-t-on vraiment intégrés dans la prédication, la catéchèse et même la théologie ?

La Constitution liturgique est aussi la loi-cadre ou la charte de la réforme. Quelques grandes questions s'inscrivaient à l'ordre du jour au moment de l'ouverture du Concile : le caractère pastoral de la liturgie, son importance pour les missions, la nécessité des langues vivantes, le désir de la concélébration. Sur ces quatre points, le Concile a voté l'ouverture. L'esprit de la réforme se

2. On trouvera le texte latin-français de la *Constitution sur la Liturgie* dans *La Maison-Dieu* 76 (1963) 34-144 et un commentaire, *ibid.* 77 (1964). Deux numéros récents, 155 & 156 (1983), proposent les sources du texte conciliaire, ses rédactions successives et sa mise en œuvre : *La Constitution sur la Liturgie. De sa préparation à sa mise en application*. On consultera aussi l'ouvrage en collaboration : *La liturgie après Vatican II. Bilans, études, prospective*, coll. Unam Sanctam, 66, Paris, Cerf, 1967.

précise dès la seconde partie du premier chapitre : on y présente la célébration comme l'action de toute la communauté ecclésiale, et pas seulement des ministres ordonnés. Une ecclésiologie de la liturgie s'ébauche, que prolongera la Constitution dogmatique *Lumen gentium*³. On énonce quelques principes fondamentaux pour la révision des actes liturgiques : volonté de transparence des rites (n. 21), de simplicité (n. 34), mise en valeur de la Parole de Dieu (n. 35), possibilité d'utiliser la langue du pays dans la liturgie (n. 30), respect des diversités (n. 37).

La participation active de tous les baptisés, un thème cher au Concile (n. 48), se trouve mentionnée dans 10 des 130 paragraphes du texte. On le pressent, le climat de la célébration va changer profondément. La liturgie posttridentine accentuait la distance entre le clergé et les fidèles, entre l'autel et la nef, entre la célébration et le quotidien : langue morte, musique figée, canon en silence, etc. Elle était sous-tendue par une ecclésiologie insistant sur l'autorité et favorisant l'uniformité. Désormais les fidèles ne seront plus des « spectateurs étrangers et muets », simples « assistants » à la messe, mais des participants conscients, personnellement engagés dans l'acte célébratoire lui-même, chacun à sa place.

Le deuxième chapitre, consacré à l'eucharistie, manifeste la volonté de proposer des lectures bibliques plus abondantes et plus variées, de restaurer l'homélie et la prière universelle, la concélébration et la communion à la coupe. Au troisième chapitre, les sacrements apparaissent à la fois comme source de sanctification et profession de foi en acte (n. 59). Les deux derniers chapitres, plus brefs, sont consacrés à la musique sacrée et à l'art sacré.

Mise en œuvre de la réforme liturgique (1964-1969)

Le processus de la réforme est simple : on constitue d'abord les éditions typiques en latin pour chaque rite liturgique. Ensuite, chaque pays ou région du monde élabore ses propres livres liturgiques en traduisant les livres romains et en les adaptant dans les limites prévues par le droit : adaptations plus importantes pour le mariage, l'initiation chrétienne et les funérailles, étant donné l'en-

3. Lire J.-P. JOSSUA, « La Constitution « Sacrosanctum Concilium » dans l'ensemble de l'œuvre conciliaire », dans *La liturgie après Vatican II*, p. 127-156, et surtout Y. M.-J. CONGAR, « L'« Ecclesia » ou communauté chrétienne, sujet intégral de l'action liturgique », *ibid.*, p. 241-282.

racinement de ces rites dans la culture des peuples, adaptations moins importantes pour l'eucharistie et l'office divin. Une seule traduction est autorisée par langue, ce qui oblige les pays d'une même zone linguistique à se mettre au travail ensemble. Ainsi, pour la langue française, la « Commission Internationale Francophone pour les Traductions liturgiques » (C.I.F.T.), dont le siège est à Paris, groupe la francophonie européenne (France, Belgique, Suisse, Luxembourg), l'Afrique du Nord et le Canada. Les autres régions francophones, notamment celles de l'Afrique noire, qui n'ont pu collaborer avec elle utiliseront les livres liturgiques approuvés par les évêchés francophones et confirmés par le Saint-Siège.

Pour chacun des nouveaux livres liturgiques, il faudrait citer la date de l'édition typique et celle de l'édition française, en notant que le texte français définitif a parfois été précédé d'une édition provisoire. Pourquoi ce travail en deux temps ? Dans certains cas, pour mettre très rapidement un nouvel ouvrage à la disposition des pasteurs, ainsi le rituel du baptême des petits enfants, paru à Rome en 1969, traduit et publié en français la même année. En d'autres cas, comme pour le missel, afin de « roder » les traductions et de les perfectionner avant de solliciter une confirmation définitive. Le problème des traductions des textes bibliques et des prières est en effet très complexe : il s'agit d'élaborer une version fidèle à l'original, compréhensible dans la langue vivante et apte à l'usage public. Pour cela, il faut réunir autour d'une même table diverses compétences : biblistes et liturgistes, pasteurs et catéchètes, spécialistes de la langue française, etc.

En 1964 fut constitué le célèbre *Consilium* chargé de la mise en œuvre de la réforme liturgique conciliaire. Ce conseil international, animé par Mgr A. Bugnini, son dynamique secrétaire, comprenait des spécialistes répartis en *cœtus* ou groupes particuliers⁴.

4. Les textes d'orientation de la réforme liturgique ne sont que partiellement publiés. On se reportera à l'*Enchiridion documentorum instaurationis liturgicae*, édit. R. KACZYNSKI, t. I (1963-1973), Turin, Marietti, 1976. Le t. II est en préparation. En attendant, on utilisera la revue de la Congrégation du Culte Divin, *Notitiae* 113 (1976), *Indices generales annorum 1965-1975 (vol. I-XI)*. Le t. I de R. KACZYNSKI donne une idée de l'ampleur du travail réalisé ; il livre 180 documents allant de la *Constitution sur la Liturgie* (1963) à l'*Ordo poenitentiae* (1973).

Mgr A. BUGNINI, secrétaire du *Consilium*, a publié ses mémoires liturgiques sous le titre *La riforma liturgica (1948-1975)*, coll. Bibl. Enh.

Il leur fallut se faire la main et apprendre à travailler en équipe : sans le travail considérable fourni par ces experts, la réforme liturgique serait restée lettre morte. Le premier chantier fut celui de la célébration eucharistique : en 1969 paraissait le nouvel *Ordo missae*, ainsi que les textes du *Missale Romanum*, qui connut deux éditions typiques (1969 et 1970), et l'*Ordo lectionum missae* ou lectionnaire biblique de la messe, tant pour la semaine que pour le dimanche (cycle de trois ans). Le missel de Paul VI remplaçait celui de saint Pie V promulgué quatre cents ans plus tôt (1570). Précédé de l'*Institutio generalis* ou *Présentation générale du missel romain*, qui exposait l'esprit de la nouvelle célébration et son déroulement, l'*Ordo Missae* de 1969 suscita quelques controverses de la part de catholiques intégristes. Un texte adressé au Pape par les Cardinaux Bacci et Ottaviani, sous le titre *Bref examen critique du nouvel « Ordo missae »* (5 juillet 1969), obtint une large diffusion, peut-être à l'insu de ses auteurs. Il plaidait pour le maintien de la messe de saint Pie V et accusait la nouvelle messe de déviations graves concernant la présence réelle, la dimension sacrificielle de l'eucharistie et la conception du ministère sacerdotal, et lui reprochait l'importance exagérée donnée à la liturgie de la Parole. En un mot, elle était, selon eux, teintée de protestantisme et donc franchement infidèle à la foi professée au Concile de

Liturg., Subsidia, 30, Roma, Centro Liturgico Vincenziano, 1983. On y trouve de très nombreux documents de travail. Un recueil de Mélanges lui a été offert : *Liturgia opera divina e umana. Studi sulla riforma liturgica offerti a S.E. Mons. Annibale Bugnini in occasione del suo 70° compleanno*, même coll., 26, 1982.

On se reportera également aux Mélanges offerts à Mgr A.-G. Martimort : *Mens concordet voci. Mélanges Mgr A.-G. Martimort à l'occasion de ses quarante années d'enseignement et des vingt ans de la Constitution « Sacrosanctum Concilium »*, Tournai, Desclée, 1983. D'autres bilans sont à consulter : d'abord les documents du Congrès de liturgie (23-28 octobre 1984) qui a rassemblé à Rome les présidents et secrétaires des Commissions nationales de liturgie pour célébrer le 20^e anniversaire de la Constitution sur la liturgie, dans *Notitiae* 220 (1984) ; parmi les nombreux rapports, il convient de privilégier celui de Mgr F. FAVREAU, *Vingt ans après la réforme liturgique. Bilan et prospective*, 39 p. dact. ; celui du P. P.-M. GY, *La fonction des laïcs dans la liturgie*, dans *Notitiae* 220 (1984) 796-805 ; celui du P. G. FONTAINE, *La pastorale liturgique*, *ibid.* 835-844.

On lira avec grand profit Mgr F. FAVREAU, *La liturgie*, coll. L'héritage du Concile, Paris, Desclée, 1983 ; *La Maison-Dieu* 157 (1984), *La pastorale liturgique en France. Du C.P.L. à l'après-concile (1943-1983)*, principalement l'article de H. DENIS, *La pastorale sacramentelle en France depuis 25 ans*, p. 111-159 (avec chronologie des diverses éditions typiques et des éditions françaises des nouveaux livres liturgiques).

Trente. La réponse romaine, claire et courageuse, ne tarda pas ; elle est désormais intégrée dans la *Présentation générale* (n. 1-15) avec des sous-titres éloquentes : « Témoignage d'une foi inchangée », « Manifestation d'une foi ininterrompue », « Adaptation aux conditions nouvelles ». Les contestataires oubliaient qu'on ne peut jamais opposer matériellement un texte d'un concile à celui d'un concile d'une autre époque : si chacun exprime authentiquement la foi de l'Eglise, il s'enracine néanmoins dans une situation historique précise. Bref, un texte conciliaire répond à une question posée en son temps ; ignorer la question, c'est se rendre incapable d'apprécier la réponse.

Le renouvellement du rite eucharistique fut l'objet du premier grand travail du *Consilium*, dépassant de loin le stade de la traduction des textes anciens. A partir de 1965 les chrétiens de langue française pouvaient participer à l'eucharistie dans leur langue, selon l'ancien missel ; dès 1968 trois nouvelles prières eucharistiques venaient s'ajouter à l'unique canon romain en usage depuis la fin de l'antiquité chrétienne. Ces trois nouvelles prières, d'une tout autre venue, s'apparentent aux prières eucharistiques orientales : elles développent de façon linéaire l'action de grâces pour l'histoire du salut. Un souffle biblique et poétique particulier anime la quatrième, la plus longue et, de ce fait, la moins employée. Les années 1968-1970 apportent également des changements dans la manière de vivre l'eucharistie : communion à la coupe, possibilité de communion dans la main, ministère auxiliaire de la communion par les laïques, rituel de la communion des malades, messes du samedi soir, messes de petits groupes.

L'année 1969 est aussi celle de la sortie à Rome de trois rituels nouveaux, ceux du mariage, du baptême des petits enfants et des funérailles. Ces trois événements touchent une très grande partie de la population ; la nouvelle manière de les célébrer engage un certain rapport à Dieu et à l'Eglise. Le rite du mariage tient compte de la nouvelle situation du couple aujourd'hui et de l'égalité des deux partenaires ; il met en œuvre la participation du chrétien à la liturgie, notamment par le choix des lectures bibliques. Le rite du baptême des petits enfants est une nouveauté : jamais dans la tradition romaine on n'avait jusqu'ici composé un livre adapté à la situation réelle des nouveau-nés, incapables de s'exprimer et de prendre la responsabilité de la démarche baptismale. Le rite des funérailles cherche un équilibre entre l'accueil de la souffrance provoquée par la séparation et la confession de foi en la résurrec-

tion, celle du Christ et celle du croyant. Avec ces nouvelles orientations, c'est une nouvelle pastorale des sacrements qui s'ébauche, esquissée dans les *Préliminaires* de chaque livre : il ne s'agit pas seulement de renouveler les rites, mais de repenser l'accès aux sacrements et leur rapport à la vie de foi de l'Eglise et du baptisé.

La période de 1964 à 1970 fut comme un printemps prometteur : temps des premières mises en œuvre de la réforme liturgique, temps d'une nouvelle réflexion théologique et pastorale centrée spécialement sur l'eucharistie et le baptême sacrement de la foi. Mais l'enthousiasme des débuts rencontrera bientôt l'épreuve. Mai 1968 inaugure une période plus difficile, en quelque sorte l'après-concile. Sur l'Europe souffle un vent de changement qui ne sera pas sans répercussions sur le contexte ecclésial et la réforme post-conciliaire. Les aménagements liturgiques apparaissent à un certain nombre de chrétiens comme liés au passé, peu ouverts à la nouveauté. Une réforme trop dépendante de la Tradition et des textes anciens qu'elle traduit mérite-t-elle confiance ? Des rites aux structures identiques d'un pays à l'autre ne sont-ils pas dépassés avant même d'être mis en application ? Des pratiques nouvelles s'inaugurent, comme celles des eucharisties « domestiques », voire même « sauvages ». Grâce à Dieu, le Saint-Siège pressent les éléments valables de ces manifestations ; il élaborera un statut approprié *De missis pro coetibus particularibus* (1969), dont les évêques s'inspireront pour rédiger leur propre législation.

L'année 1968 est aussi le départ d'un vaste mouvement de création de textes liturgiques d'origine privée : la traduction française d'un recueil du poète hollandais Oosterhuis, *Quelqu'un parmi nous*, en est le signe. De nombreuses collections vont surgir qui emprunteront volontiers le format « de poche » de ce recueil. Loin de se limiter à la prière privée, ces productions offrent des textes venus de célébrations liturgiques et même maintes prières eucharistiques sans label officiel. Ce mouvement est l'expression d'une double réaction : un certain nombre de chrétiens estiment que les traductions ne suffisent pas et qu'il faut créer directement les formules liturgiques dans les langues vivantes ; ils ont la conviction que la liturgie est l'affaire non seulement des experts et des instances officielles de l'Eglise, mais aussi des chrétiens de la base. Un des bénéfices de cette réaction est que les langues se délient : les chrétiens apprennent à prier dans leur langue maternelle. Décidé-

ment, qui pouvait prévoir ces suites du passage aux langues vivantes dans les célébrations⁵ ?

Ouverture, dialogue, adaptation (1970-1975)

Ces cinq années sont sans doute les plus riches de la réforme liturgique : à Rome de nombreux travaux arrivent à maturité ; les Eglises locales, notamment dans les pays francophones, s'engagent non seulement dans la production des livres liturgiques mais dans une réflexion fondamentale de grande valeur. L'édition typique de l'Office divin, *Liturgia Horarum*, paraît en 1971 : le pari de la réforme sur ce point est que la louange pourrait redevenir la célébration de tout le peuple chrétien, du moins à certains jours ; de la « récitation » du « bréviaire » à la « célébration » de la « prière de l'Eglise », tel est le long chemin qu'il s'agit de prendre. En 1971 paraît à Rome le rituel de la Confirmation, puis en 1972 celui du *Baptême des adultes par étapes* et celui de l'Onction des malades et, en 1973, celui de la Pénitence. Bien des perspectives sont nouvelles, notamment concernant l'Onction des malades : passer de la conception du sacrement « administré *in extremis* » à celle d'un sacrement pour vivre le temps de l'épreuve dans l'esprit de l'Evangile, sacrement célébré en Eglise, notamment avec la famille et ceux qui entourent le malade, cela semblait demander une longue évolution, après des siècles d'une pratique toute différente. Cependant la célébration communautaire de l'Onction des malades et l'essor de l'organisation des Visiteurs de malades engagent un changement plus aisé et plus rapide qu'on ne l'aurait pensé. Il n'en va pas de même pour le sacrement du pardon : les trois possibilités de célébrer le sacrement (individuelle, communautaire avec aveu individuel, communautaire avec absolution collective) sont une chance dont les chrétiens n'ont pas encore pris conscience, mais surtout les discussions autour des *Normes pour l'absolution collective* (1972) ont suscité bien des remous au plan

5. Lire A. HAQUIN, *Comment prie les chrétiens aujourd'hui ?*, dans *La Foi et le Temps* 6 (1976) 376-393, ainsi que P. DE CLERCK, *Les livres liturgiques officiels*, *ibid.* 393-406. On pourra également se reporter à deux publications qui donnent la liste des livres liturgiques romains et français avec les dates de chacun : A. HOUSIAU, « La liturgie » (Bibliographie, p. 196-197), dans *Initiation à la pratique de la théologie*, t. 5, *Pratique*, Paris, Cerf, 1983 ; H. DENIS, *La pastorale sacramentelle en France depuis 25 ans* (Annexe : *De la liturgie en latin à la liturgie en français ou la longue et rapide marche vers la liturgie en langue vivante*, p. 148-159), dans *La Maison-Dieu* 157 (1984).

pastoral et fait l'objet d'interprétations parfois contradictoires. Il reste que ce sacrement est à redécouvrir : il y a tout à faire pour favoriser une réelle « célébration ecclésiale » de ce geste, privatisé à l'extrême dans les derniers siècles.

L'activité du *Consilium* pendant les années 1970-1975 apparaît exemplaire non seulement sur le plan de l'efficacité mais quant à l'esprit qui y préside. Parallèlement aux études des experts, le Saint-Siège se met à l'écoute des Eglises locales, réalise des enquêtes, s'engage dans l'adaptation aux diverses cultures et aux diverses catégories de personnes. On retrouve là la marque de Mgr Bugnini, soutenu par le Pape Paul VI malgré les critiques d'un certain nombre de prélats. Relevons deux acquisitions de cette période. D'abord le *Directoire pour les messes d'enfants*, approuvé en 1973, et les trois prières eucharistiques pour assemblées d'enfants, qui paraissent en 1974 à Rome et en 1975 dans les pays d'expression française. Ensuite les prières eucharistiques créées en vue d'une situation intéressant l'Eglise universelle, l'Année Sainte (1975), et une autre rédigée directement en langue vivante pour le Synode des Catholiques de Suisse (1974) ; accordée à d'autres pays dans la suite, celle-ci est aujourd'hui intitulée *Prière eucharistique pour grands rassemblements*.

Ainsi la publication du nouveau missel approuvé par Paul VI en 1970 ne signifiait pas qu'aucune évolution ultérieure n'était possible : de 1968 à 1975, les communautés catholiques ont passé de l'usage de l'unique Canon eucharistique romain à la possibilité d'utiliser désormais dix prières eucharistiques différentes. A Rome cette période est marquée par l'esprit d'initiative, la volonté de dialogue, l'ouverture, l'expérimentation. Tout changera en 1975, lorsque Mgr Bugnini, écarté de sa charge, devient nonce à Téhéran, peu de temps avant que ce pays ne connaisse sa terrible révolution. La Congrégation romaine du Culte divin se trouvait ainsi appauvrie et réduite à la portion congrue ; les difficultés de la période suivante en seraient accrues.

Il nous faut maintenant évoquer brièvement l'intense activité pastorale de la France pendant les années 1970-1975. Selon le mot d'H. Denis, « cette période créatrice a été placée sous le signe de la réflexion régulatrice »⁶. Période créatrice : on le devine

6. Article cité *supra* n. 4, p. 128.

par le nombre de livres liturgiques élaborés, par les nouvelles prières eucharistiques et l'adaptation de l'eucharistie aux enfants, *Célébrer la messe avec les enfants* (1974). La créativité est un des mots à l'ordre du jour ; elle fait l'objet d'une réflexion approfondie : autre est la création ou œuvre destinée à durer, autre la créativité ou capacité de créer, notamment dans la célébration elle-même, au moment opportun. On comprend qu'à cette époque se noue le dialogue avec les sciences humaines : sociologie et psychologie religieuses sont mises à contribution, plus tard l'anthropologie et les sciences du langage. Le passage de la liturgie dans les langues vivantes exigeait cette rencontre avec la culture d'aujourd'hui.

Sur le plan strictement pastoral et théologique, la réflexion sur le sacrement a joué un rôle important : elle a permis de renouer le dialogue entre l'intérêt porté à l'évangélisation et la préoccupation culturelle. Grâce aux différents rapports de Mgr Coffy à l'Assemblée des évêques français à Lourdes, on a mieux perçu que le sacrement n'était pas seulement une tâche ponctuelle mais une dimension même de l'être ecclésial et un aspect essentiel de la mission de l'Eglise : il s'agit principalement de *Eglise, signe de salut au milieu des hommes* (Centurion, 1972) et *Une Eglise qui célèbre et qui prie* (Centurion, 1974).

Les préoccupations de la pastorale liturgique s'élargissent : les commissions liturgiques se muent en « Commissions de pastorale liturgique et sacramentelle » ; les cours de liturgie sont soit intégrés dans les cours de théologie des sacrements, soit articulés sur eux. Les évêques prennent conscience qu'il ne s'agit pas seulement de célébrer correctement ou de manière valide, mais de promouvoir une célébration vécue dans la foi : ils sont non seulement « gardiens » mais « promoteurs » de la liturgie et de la pastorale des sacrements. Cette perspective de pastorale sacramentelle suppose des forces multiples : c'est à cette période que des équipes mixtes (prêtres-laïques) voient le jour pour la préparation et la célébration des sacrements.

Le dialogue se vit également au plan œcuménique : les *Accords des Dombes*, notamment sur l'eucharistie et les ministères, joueront un rôle important dans l'avancée œcuménique, préluant à l'Accord plus large de Lima « *Baptême Eucharistie Ministère* » (1984).

Le temps de la patience (1976-1985)

Comment apprécier la période que nous vivons et prévoir le mouvement des années qui viennent et nous rapprochent de l'an 2000 ? Depuis dix ans la société occidentale souffre de défaitisme. La crise du pétrole (1973) et celle de l'économie qui l'a suivie ont accentué la crise de confiance qui affecte l'Europe : la paix semble fragile dans un monde qui vit sous la menace nucléaire ; l'avenir est sombre, notamment pour les jeunes confrontés au manque d'emploi et souffrant d'une certaine perte du sens de la vie. Mais la crise culturelle est à la fois plus profonde et plus ancienne qu'il n'y paraît : les pays industrialisés apparaissent souvent comme dépourvus de projets, faute de motivations valables. L'Eglise travaille et vit « dans le monde de ce temps » ; serait-il concevable qu'elle ne soit pas elle-même marquée par les incertitudes de nos contemporains ?

La réforme liturgique subit l'épreuve de notre temps ; on en espérait beaucoup, or elle ne semble pas avoir empêché le recul de la pratique dominicale régulière, ni les progrès de l'incroyance, ni la perte d'identité de pas mal de chrétiens. De là à rendre responsables de la crise le Concile et les réformes pastorales qu'il a engendrées, il n'y a qu'un pas ; d'aucuns le franchissent sans s'interroger davantage, oubliant le cadre général dans lequel vivent les chrétiens d'Occident.

Les travaux de langue française sont nombreux encore pour cette période : on publie notamment quelques rituels majeurs : la Confirmation (1976), les Ordinations et Institutions aux ministères (1977), le Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité (1977), le livre de l'Onction des malades (1977), le Rituel de la pénitence, intitulé *Célébrer la pénitence et la réconciliation* (1978). A signaler aussi le document préparatoire au Congrès eucharistique de Lourdes (1981), *Jésus-Christ, pain rompu pour un monde nouveau* ; il propose une théologie liturgique de l'eucharistie qui s'avérera proche du document œcuménique de Lima.

Par ailleurs, la défense de la foi catholique a provoqué plusieurs interventions de l'épiscopat français, assailli par les critiques de chrétiens conservateurs, notamment la *Lettre aux catholiques* intitulée *Il est grand le mystère de la foi* (1976). Dans un autre sens, devant la dégradation du dimanche, Mgr Coffy proposait un troisième rapport intitulé *Eglise, assemblée, dimanche* (Centurion,

1976), montrant que la pratique du jour du Seigneur est un élément fondamental de l'identité du chrétien et de l'Eglise.

Sur le plan de l'Eglise universelle, il faut signaler le document de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi consacré au *Baptême des petits enfants* (1980) ; il réaffirme la nécessité du baptême des nouveau-nés et l'exigence de la « spes fundata » concernant l'éducation chrétienne de l'enfant. Le paysage ecclésiologique actuel est également marqué par les Synodes, notamment celui de 1981 consacré à la Famille et celui de 1983 ayant trait à la Pénitence : les textes conclusifs de ces deux assemblées sont marqués par la fermeté, au niveau tant de la doctrine que de la pratique. Les Lettres du Pape Jean-Paul II adressées chaque année aux prêtres à l'occasion du Jeudi Saint semblent à certains rester à mi-chemin entre les thèses du Concile de Trente, insistant sur la théologie du « sacerdoce » et des « pouvoirs », et celles de Vatican II privilégiant une théologie du et des « ministère(s) » comme service diversifié au sein du peuple de Dieu.

Les pays de langue française se préoccupent aujourd'hui de l'après-réforme : ne risque-t-on pas de retomber dans un nouveau rubricisme et de perdre l'esprit de la nouvelle célébration ? la pastorale sacramentelle évitera-t-elle de céder la place à une simple pastorale liturgique ?

En revanche d'autres secteurs sont en progrès : la réflexion sur le symbole et, en théologie, la réconciliation du symbolique et du réel ; la formation et la participation de nombreux baptisés à la vie de l'Eglise.

Les jeunes qui ont aujourd'hui une vingtaine d'années appartiennent à la génération des post-conciliaires : l'avenir de l'Eglise est entre leurs mains. Bien différents des « soixante-huitards », moins contestataires qu'eux, ils cherchent des valeurs sûres et sont prêts à s'engager, mais au service de grandes causes comme la paix, les droits de l'homme, la lutte contre le racisme plutôt que sous la bannière des partis politiques ou d'institutions qui leur paraissent sclérosées. S'ils sont chrétiens, ils sont en quête de prière, d'intériorité, d'authenticité, et ils s'interrogent sur le sens des pratiques qu'on leur propose : pour eux, tout est à découvrir. Mais il serait naïf de penser qu'il n'y a aujourd'hui qu'une seule jeunesse : tels sont plus sensibles à la nécessité de l'engagement social, tels à la recherche personnelle ou à la vie de groupe, tels encore s'interrogent et supportent difficilement les incertitudes d'un monde

fabriqué par les adultes et dans lesquels ceux-ci mêmes ne se reconnaissent plus aisément.

Requêtes de notre temps

S'il est difficile de réaliser un diagnostic sur la période que nous vivons, il n'est pas plus simple de prévoir l'avenir. Plutôt qu'un regard prospectif, je propose, en guise de conclusion, une réflexion sur quelques-unes des tâches de l'Eglise en matière de célébration.

1. *Une culture éclatée.* L'adaptation liturgique a ses limites : face à une culture éclatée que devient-elle ? Le vieillissement du continent européen pose des problèmes particuliers à la pastorale. Comme le dit Mgr F. Favreau : « L'indifférence au spirituel tue l'intérêt pour Dieu et relègue le culte dans le facultatif sinon dans le fantaisiste. La brisure des rapports sociaux gêne la constitution de communautés fraternelles ; l'éclatement culturel est générateur de chapelles. La mobilité, celle du travail comme celle du loisir, empêche les enracinements et rompt les continuités dans les efforts entrepris. Les rythmes de vie engendrent une bousculade qui n'est guère propice au recueillement et au silence. Il n'y a pas de temps pour Dieu. Les prêtres connaissent une grande lassitude, car toutes ces ' intempéries ' retardent l'apparition des fruits de leur labeur ⁷. »

2. *La réforme liturgique* est virtuellement terminée, car pratiquement tous les livres liturgiques ont été publiés. Mais les livres ne représentent que la partition musicale et non le concert. Tout reste donc à faire pour susciter la « concertation » de tous les baptisés.

La participation active et croyante à la liturgie suppose et requiert une nouvelle initiation à la foi et au mystère chrétien. Plus précisément, si les chrétiens n'ont pas été formés à la prière personnelle et manquent d'une capacité de prière, d'une « autonomie » dans la prière, ils s'avoueront incapables de participer à la liturgie. L'initiation doit porter plus précisément sur l'acte liturgique, la prière ecclésiale et son langage biblique et symbolique. Le thème de l'initiation se retrouve de plus en plus ces dernières années. En février 1979, la revue *Etudes* proposait un article de Fr. Marty intitulé *La liturgie doit-elle être compréhensible ?* De même la revue *Communautés et Liturgies* (Ottignies) consacrait ses livraisons de 1984 à *l'Initiation liturgique*.

3. *Promouvoir les sacrements*. La pastorale sacramentelle assume une lourde tâche, celle d'inscrire le sacrement dans la durée, dans la vie du chrétien et de l'Église. Les sacrements furent trop longtemps perçus comme des instantanés festifs, sans enracinement, sans rapport avec l'avant et l'après. Il importe qu'ils trouvent leur place dans la cohérence d'une existence chrétienne qui se construit progressivement à la lumière de l'Évangile.

Parmi les sacrements qui méritent aujourd'hui une attention spéciale, citons la réconciliation, largement délaissée par la majorité des chrétiens, le baptême comme sacrement de la foi, le mariage comme expression du sacerdoce baptismal des fidèles, lieu où se vit l'Alliance d'une manière originale.

La liturgie dominicale mérite également une attention spéciale pour sa valeur de signe ecclésial et aussi pour son rôle de ressourcement fondamental et parfois unique de la foi des chrétiens⁸. Mais que faire pour ceux qui, nombreux, ont abandonné la célébration régulière de l'eucharistie ? Entre le tout (régularité dominicale) et le rien (non-pratique habituelle) n'y a-t-il pas à chercher de nouvelles formes et de nouveaux rythmes adaptés à la condition des néo-catéchumènes ?

4. La réflexion théologique doit se poursuivre, mais sans négliger pour autant les recherches des sciences humaines. La parution en 1961 de *L'Église en prière* fut saluée comme une libération : la liturgie quittait le champ étroit des rubriques pour s'ouvrir à l'histoire et à la signification de l'action rituelle⁹. En 1971, le P. Gelineau et quelques collaborateurs publiaient deux volumes intitulés *Dans vos assemblées* (Desclée); ils faisaient une large place à la réflexion sur le signe et le symbole, le rite, la communication, bref à l'apport des sciences humaines. La collection *Rites et Symboles* (Cerf) ainsi que *La Maison-Dieu* se sont illustrées ces der-

8. Parmi les problèmes que le dimanche pose aujourd'hui, il faut citer le manque de prêtres et l'option pour des *Assemblées Dominicales en l'Absence de Prêtres* (A.D.A.P.). Celles-ci ont pour but d'assurer localement une liturgie et de faire vivre l'évangile par la communauté intéressée, tant la semaine que le dimanche. Une des questions qui doivent mûrir est celle des ministères assurés par les laïques et leur statut dans la communauté chrétienne, notamment par rapport aux ministres ordonnés.

9. *L'Église en prière* par Mgr A.G. MARTIMORT et divers collaborateurs est paru en 1961 (Paris, Desclée); plusieurs fois réédité, notamment en 1965, après le Concile, et traduit en plusieurs langues, il vient d'être revu et publié (Desclée, 1983-1984) en 4 volumes : cf. *NRT* 107 (1985) 287.

nières années dans des recherches très neuves qui appellent une continuation. De même les travaux concernant le langage liturgique, comme la création d'oraisons nouvelles en rapport avec les lectures bibliques du dimanche. Les chrétiens doivent apprendre à prier à partir de la Bible et de la Tradition, mais aussi de la langue et de la culture qui est la leur aujourd'hui.

5. Les recherches concernant l'*espace de la célébration* et la *musique liturgique* méritent également de retenir l'attention. En 1968-1970, la vague de sécularisation et de « désacralisation » de la liturgie a souligné qu'à strictement parler le régime chrétien exclut un certain type de sacré¹⁰. Parler d'art « sacré », d'objet « sacré », de lieux et de temps « sacrés » prête à confusion. Mais ira-t-on pour l'éviter jusqu'à banaliser l'espace de la célébration et à négliger la qualité de la musique et du chant liturgique ? Pratiquement toutes les revues d'art « sacré » en français ont disparu aujourd'hui sauf *Espaces* (Paris), et peu de créateurs s'adonnent à la sculpture ou à la décoration des églises. Dans le domaine de la musique, un progrès se manifeste, notamment concernant le chant : texte et musique témoignent aujourd'hui d'une meilleure qualité, mais on ne constitue pas en vingt ans un répertoire de chants liturgiques suffisant et capable de durer.

Il reste que des recherches de textes de chant comme celles qu'entreprend la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.) sont précieuses non seulement pour les milieux monastiques, mais pour toute communauté chrétienne. De même on se réjouit des travaux menés depuis de nombreuses années par l'association internationale pour le chant liturgique en langue vivante *Universa laus*, dont le manifeste *De la musique dans les liturgies chrétiennes* (1977) mérite de retenir l'attention des musiciens et animateurs de chant et de tous ceux que préoccupe la qualité de la célébration¹¹.

10. Cf. Y. M.-J. CONGAR, « Situation du « sacré » en régime chrétien », dans *La liturgie après Vatican II*, (cité supra n. 2), p. 385-403 ; et S. LYONNET, « La nature du culte dans le Nouveau Testament », *ibid.*, p. 357-384.

11. On trouvera le document d'*Universa Laus* dans *La Maison-Dieu* 145 (1981) 7-23 : *Quel chant pour l'assemblée ?* Suggestive aussi la réflexion de M. SOUANNEC, *Dis-moi ce que tu chantes.*, coll. Rites et Symboles, 11, Paris Cerf 1981.

Conclusion

La réussite de la réforme liturgique de Vatican II s'explique par la conjonction du travail de nombreux pionniers du renouveau liturgique et de la volonté réformatrice des papes et des Pères conciliaires. De la même façon, l'avenir de la liturgie dépend de l'intérêt que les communautés chrétiennes d'une part, le Saint-Siège et les Conférences épiscopales d'autre part porteront à la célébration ecclésiale. Il dépend aussi des efforts qui seront entrepris en vue d'une réelle initiation au mystère du salut et de la poursuite d'une réflexion sacramentelle de qualité, sans pour autant négliger la dimension expressive de la liturgie (espace, musique, geste, symbole) et l'apport des sciences humaines.

B 5000 Namur
rue Henri Blès, 188

André HAQUIN
Professeur au Séminaire

Sommaire. — Après un exposé des antécédents de la réforme liturgique et des axes que lui ouvrait Vatican II, on passe en revue les étapes de sa mise en œuvre, qui connut entre 1970 et 1975 sa période la plus riche. Le temps présent reste marqué par beaucoup d'incertitudes ; il importe d'approfondir chez les chrétiens le sens de la prière personnelle et ecclésiale, de promouvoir la pastorale sacramentelle, la réflexion théologique et les **recherches pratiques sur l'espace de la célébration et la musique liturgique.**